Le 06/11/2026

AVIS DE DISSOLUTION / LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2026, la dissolution anticipée de la société a été décidée et sa mise en liquidation amiable a pris effet à cette date.

Dénomination : SARL Boulangerie du Marché

Forme : société à responsabilité limitée

Capital social : 8 000 euros

Siège social : 21 place du Marché, 49100 Angers

Immatriculation : RCS d'Angers

Liquidateur : Hugo Fabre, demeurant 5 rue Plantagenêt, 49100 Angers.

Siège de la liquidation : 5 rue Plantagenêt, 49100 Angers.

Pour avis, le liquidateur

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/annonce-legale/liquidation/